

# Le Syndicaliste

L'information du Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

**FO** la force syndicale **DGFIP**

N° 13

TUTORAT

Le bilan 2011 de la formation professionnelle à la DGFIP

DOSSIER

CONCOURS

DIF

AGENT

STAGIAIRE

JURY

METIERS

ORAL

# FORMATION

INSPECTEUR

PERFECTIONNEMENT

INITIATION

**RÉAGIR,  
C'EST MAINTENANT !**

EUR

INFORMATIQUE



# sommaire

→ **en bref** p. 4

## Dossier

→ **Bilan de la formation professionnelle à la DGFIP en 2011** p. 5 à 11

→ **Dialogue social**  
L'état des services dans tous ses états p. 12 et 19

→ **Site web**  
Nouvelle présentation du site web du Syndicat au 1<sup>er</sup> septembre 2012 p. 13 à 16

→ **Actualité sociale**  
Communiqué du Conseil Syndical p. 17  
Indemnités de stage : Hold-Up sur la Catégorie C p. 18 - 19

→ **Retraites**  
Partir en retraite lorsque l'on a commencé à travailler jeune p. 20

→ **Points d'interrogation**  
Plusieurs sujets restent en suspens p. 21 - 22

→ **Rémunérations**  
Main basse sur le pouvoir d'achat p. 23

→ **Vie interne**  
Vie des sections p. 24 - 25  
Carnet p. 26

■ **Le Syndicaliste F.O.-DGFIP** est une publication trimestrielle éditée par le Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques 45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10 Tél. 01 47 70 91 69 site Internet : <http://www.fo-dgfip.fr>

■ 0,50 € le numéro Cette publication, uniquement diffusée aux adhérents, n'est pas vendue au numéro

■ N° CPPAP : 0514 S 06593 ISSN 2105-3553

■ Directeur de la publication : Jean Yves BRUN

■ Équipe rédactionnelle : Christine BOREL Catherine BOULET Olivier BRUNELLE Hélène FAUVEL Luc KAÇAR Lise KROMWELL Jean-Christophe LANSAC Frédéric LIAUTAUD François SCHMITT

■ Crédit photographique, sauf mentions particulières : F.O.-DGFIP

■ Service courrier : **Le Syndicaliste F.O.-DGFIP** 45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

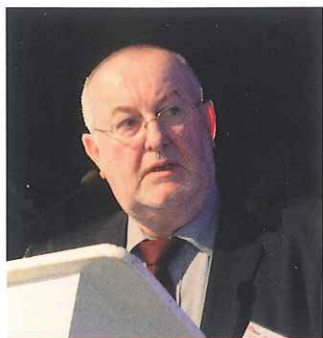
■ **Le Syndicaliste F.O.-DGFIP** est imprimé par Vincent Imprimeries ZI du Menneton 26, rue Charles-Bedaux BP 4229 37042 TOURS Cedex 1

**FO DGFIP**  
La force syndicaliste

**« Être syndicaliste, c'est une manière de vivre »**

SIMONE WEIL, philosophe (1909-1943)





JEAN YVES BRUN  
*Secrétaire Général*

66

## Pigeons !

**D**epuis plusieurs mois, les agents de la DGFIP sont nombreux à s'interroger sur l'avenir même de leurs missions depuis qu'ils entendent le discours gouvernemental sur les « missions prioritaires » de certains ministères alors que celles de la Direction Générale des Finances Publiques ne le seraient pas.

Il ne s'agit pas ici de dresser les fonctionnaires les uns contre les autres, mais cette classification arbitraire n'est pas recevable par les personnels des Finances Publiques qui viennent de vivre quatre ans de fusion, certes présentée comme emblématique de la RGPP, mais qui devait surtout conforter cette administration et ses missions.

Classification d'autant plus irrecevable que, bien avant cette fusion, les agents des Impôts comme ceux du Trésor public avaient déjà subi plus d'une décennie d'efforts dans leurs anciennes directions au travers des restructurations, des réformes et des suppressions d'emplois, toujours engagées au nom de l'exemplarité.

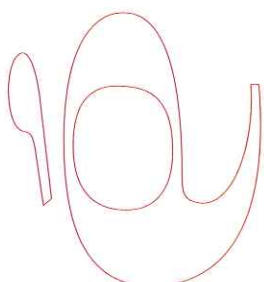
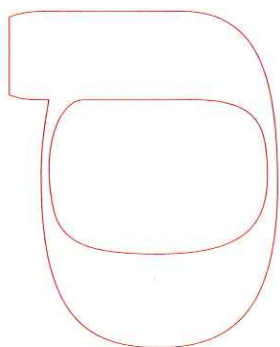
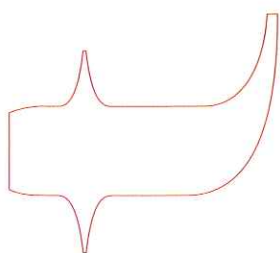
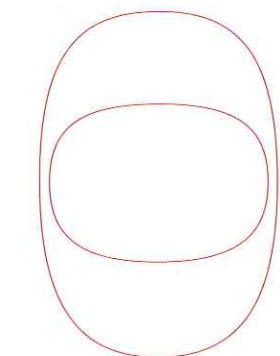
Soutenir aujourd'hui que toutes les missions exercées par la DGFIP n'auraient pas un intérêt prioritaire pour la collectivité serait la négation des sacrifices consentis par les personnels au cours de cette restructuration administrative de grande ampleur et justifiera toutes les réductions de moyens humains et financiers.

Car pour nos concitoyens, ce qui n'est pas prioritaire apparaît superflu, puis rapidement comme inutile. Ce sera alors assurément la condamnation de la DGFIP et de l'utilité de cette réforme dont **F.O.-DGFIP** a toujours contesté le bien-fondé.

Être pris pour des volatiles de la famille des colombidés n'est donc pas l'apanage de certains entrepreneurs utilisateurs de réseaux sociaux.

C'est bien maintenant qu'il faut réagir.

99



## Un nouveau Directeur Général pour la DGFIP

M. Bruno BÉZARD a été nommé Directeur Général des Finances Publiques lors du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> août 2012. Son prédécesseur, M. Philippe PARINI, a été nommé Directeur Régional des Finances Publiques de Paris et de l'Île-de-France.

## Maladie : un accord dans l'intérêt des patients ?

L'accord du 25 octobre dernier entre l'Assurance maladie et cinq syndicats de médecins, voulu de toute force par la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE, entérine désormais comme acceptable les dépassements d'honoraires dans la limite de 150 % du tarif de la Sécurité sociale. Ce serait un moyen d'inciter les spécialistes et les généralistes à augmenter leurs honoraires dans cette limite que l'on aurait pas fait mieux. Rappelons que les dépassements ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie et qu'aujourd'hui un Français sur cinq renonce à se soigner faute de moyens. Merci qui ?

## La douane dégrade ses agents

Le 17 octobre 2012, lors du Comité Technique de Réseau, la Direction de la Douane a annoncé que les restrictions budgétaires amenaient à revoir les taux de promotions pour 2012 à la baisse. Ainsi, 97 douaniers de catégories B et C, qui avaient déjà été nommés à l'issue des Commissions Administratives Paritaires Centrales de mai et juin 2012, ont été radiés de la liste des promus et réintégrés dans leur grade d'origine.

## Maladie encore : le jour de carence c'est p'têt bien que oui, p'têt bien que non

Tergiversations de la Ministre de la Fonction Publique sur l'abrogation du jour de carence réclamée par Force Ouvrière. Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique, n'est pas contre mais n'arrive pas à convaincre son collègue, le ministre délégué au Budget.

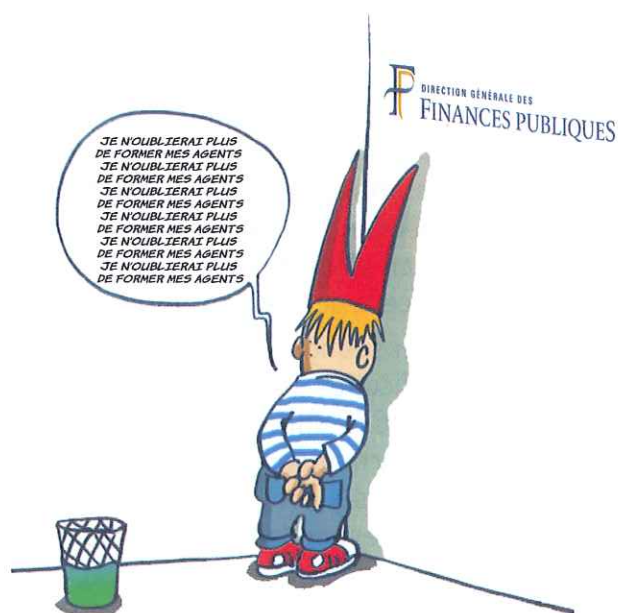
## Patrimoine familial

Selon l'INSEE, la moitié des ménages tous âges et catégories socioprofessionnelles confondues a un patrimoine inférieur à 113 500 €. Par ailleurs, la moitié des ménages, dont le chef de famille a entre 60 et 69 ans, possède un patrimoine inférieur à 211 500 €.



CTR du 9 septembre 2012 :  
Bilan de la formation 2011

## Le plus faible volume de formation continue depuis la création de la DGFIP !



*Après avoir été reporté à plusieurs reprises, le Comité Technique de Réseau consacré au Bilan de la formation professionnelle pour l'année 2011 s'est tenu le 6 septembre dernier sous la présidence de Philippe RAMBAL, Directeur, adjoint au Directeur Général en charge du pilotage du réseau et des moyens.*

Si la formation initiale a fait l'objet d'un long cycle de discussion autour de la mise en place des premières scolarités unifiées tout au long de l'année 2011, ce CTR a été l'occasion d'aborder des sujets qui ne sont que trop rarement débattus : le recrutement, les concours, les préparations au concours et surtout la formation continue.

**La formation initiale :  
absence de vision d'ensemble,  
précisions attendues et urgence  
pour les cadres C**

Sans refaire les débats des groupes de travail autour de la fusion des scolarités, au cours desquels le syndicat avait clairement exprimé ses positions, la délégation **F.O.-DGFIP** a tout de même souhaité rappeler son désaccord sur le démarrage des scolarités sans que la totalité du

cycle de formation initiale n'ait été discuté. Les scolarités unifiées ont ainsi débuté sans que les stagiaires ne disposent d'une information complète sur le déroulement de leur formation initiale alors que la logique élémentaire voudrait que chaque candidat puisse disposer de tous les éléments relatifs à sa future scolarité avant même de passer le concours !

Ainsi les modalités de choix de la dominante ne sont toujours pas connues avec précision. De la même manière les modalités du stage premier métier, qui prolonge la formation théorique, n'ont toujours pas été discutées. La désignation, le rôle et la place du tuteur dans le dispositif ne sont toujours pas connus. Les moyens et facilités mis à sa disposition non plus.

Sans ces précisions et compte tenu de l'état actuel des conditions de travail dans les services, on imagine mal les agents des finances publiques assumer cette fonction supplémentaire à moyen constant. Pour **F.O.-DGFIP**, la période de stage pratique est une période de formation à part

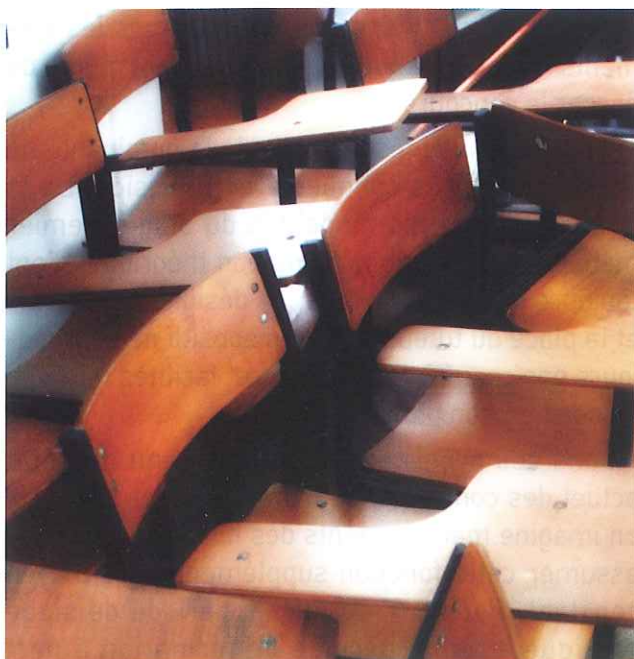


entière et il ne saurait être question de placer les stagiaires sur leur poste d'affectation en les soumettant à toutes les obligations de « rentabilité » comme c'est hélas encore trop souvent le cas.

La mise en place du tutorat appelle des mesures de définition de la fonction, d'accompagnement des agents qui accepteraient cette fonction, de facilités de services accordées pour faire face à cette charge nouvelle et de valorisation y compris financière. Le syndicat ne saurait se satisfaire de la mise en place d'un « tuteur des tuteurs » comme l'a proposé en séance la Direction Générale.

En lien avec la formation initiale, la délégation **F.O.-DGFIP** est vivement intervenue sur la situation des agents de catégorie C qui viennent d'achever leur formation théorique et entrent dans le cycle de préparation au premier métier. Ceux-ci sont en effet toujours indemnisés de façon différente selon leur filière d'appartenance : en indemnité de stage ou en frais de missions. Ce dispositif induit des différences inadmissibles dans la couverture des frais engagés qui peuvent avoisiner voire dépasser les deux tiers de leur rémunération !

**F.O.-DGFIP** estimait que cette situation ne pouvait perdurer jusqu'en juin 2013, date prévue pour les discussions autour de l'harmonisation des régimes. Le syndicat a ainsi obtenu en urgence la mise en œuvre d'un complément d'ACF à hauteur des frais engagés, dans la limite du plafond des frais de missions. Ce versement interviendra en deux fois avec les payes de novembre et décembre.



Pour **F.O.-DGFIP**, au-delà de l'urgence immédiate, la situation n'est réglée ni pour les promotions suivantes ni pour la catégorie B et il reste inadmissible de laisser à la charge des catégories d'agents dont la rémunération est la plus faible de tels montants de frais. Plus largement, le syndicat estime qu'aucun agent ne doit avoir à payer pour se former.

La délégation **F.O.-DGFIP** a rappelé, comme elle l'avait déjà fait en groupe de travail, que les formations des lauréats de l'examen professionnel de B en A et des bénéficiaires de la liste d'aptitude de B en A (stage de trois mois) ou des lauréats du CIS et des bénéficiaires de la liste d'aptitude de C en B (une semaine éventuellement doublée en cas de changement de métier) restent largement insuffisantes, en dépit de l'amélioration des évaluations présentée par l'administration. **F.O.-DGFIP** attend toujours le bilan détaillé et le renforcement substantiel de ces dispositifs sans revendiquer cependant, comme d'autres organisations, la mise en place d'une scolarité strictement identique à celle des lauréats de concours.

L'administration souligne dans les documents de ce CTR les difficultés soulevées par la formation des agents PACTE affectés sur des fonctions techniques. Les formations dispensées par les organismes habilités y sont présentées comme lourdes et ne correspondant pas toujours aux missions exercées dans leur service d'affectation. Pour **F.O.-DGFIP**, il faut que l'administration dépasse le simple constat pour proposer rapidement les pistes d'amélioration attendues par les agents concernés. Il ne saurait être question de tirer argument de cette situation pour réduire voire supprimer la formation des agents techniques ou leur substituer une formation « sur le tas ».

Quelques éléments chiffrés :

En 2011, 6 700 agents des catégories A, B et C ont été formés dans les établissements de l'EN-FiP. Ce chiffre progresse de 8 % par rapport à 2010. Cette évolution est principalement due à l'augmentation du nombre d'agents C formés en 2011. Le nombre d'agents en formation initiale progresse sur les catégories B et C. Il reste stable pour les recrutements Pacte (157 agents). Il régresse en revanche de plus de 6 % sur la catégorie A.

Le recrutement de contractuels handicapés s'est élevé à 243 en 2011 contre 269 en 2010.



## Recrutement concours : impact de la mise en place du NES, insuffisante promotion des concours et recrutement en berne

En matière de recrutement, l'année 2011 est apparue comme une année de transition puisqu'elle a vu la mise en œuvre simultanée des derniers concours par filière et des premiers concours unifiés (tous les concours de catégorie A), ainsi que les nouveaux concours ou examen professionnels issus du NES (Contrôleur de 1<sup>re</sup> classe ou géomètre).

Une refonte complète de tous les concours existants a été effectuée et 21 arrêtés ont été publiés entre la mi-janvier et la fin mai 2011. Au total, ce sont près de 30 concours pour près de 52 000 candidats inscrits, hors concours commun ministériel de catégorie C, qui ont été organisés sur l'année 2011. Le centre des concours de Lille a traité près de 100 000 copies et répondu à 28 000 courriels et appels téléphoniques.

L'évolution par rapport à 2010 marque un léger recul du nombre des inscrits qui s'explique pour partie par un certain attentisme lié à la nature des nouvelles épreuves. Le taux de présence est, lui, un peu supérieur (+ 1,17 %).

L'examen par catégorie souligne néanmoins une forte baisse du nombre d'inscrits au concours de la catégorie C qui recule de 20,11 %. La délégation **F.O.-DGFIP** a marqué sa surprise devant une telle évolution dans le contexte économique et social actuel et la persistance d'un haut niveau de chômage.

Cette interrogation s'est trouvée renforcée par l'examen du nombre des inscrits par catégorie de concours qui fait apparaître une diminution de 10,88 % du nombre des inscrits au concours externe.

La délégation **F.O.-DGFIP** a tenu à attirer l'attention de l'administration sur la nécessité d'assurer plus efficacement la promotion des concours de la DGFIP. Les modifications des épreuves ou l'absence d'annales disponibles ne sauraient à elles seules expliquer ce recul. L'administration doit donc se donner les moyens de mieux communiquer sur les concours. Les contacts du syndicat avec un certain nombre de candidats ont confirmé que leur information était loin d'être satisfaisante.

**F.O.-DGFIP** a également souligné que cette orientation devait également être renforcée en

interne à la DGFIP. Certes, la mise en ligne sur l'intranet Ulysse permet l'information des candidats à la préparation puis au concours, mais tous les ans un certain nombre d'agents, pour avoir été absents ou faute d'avoir eu connaissances des dates d'ouverture de préparation ou d'inscription au concours, se voient refuser leur inscription pour quelques jours de retard. Cette intransigeance de l'administration ne se comprend que pour autant qu'elle ait satisfait à ses obligations d'information.

Pour **F.O.-DGFIP**, chaque agent devrait se voir notifier par courriel ou par courrier qu'il remplit les conditions pour préparer ou s'inscrire aux différents concours. Libre à lui d'y donner suite ou non.

L'augmentation du nombre de candidats par type de concours marque enfin une forte progression pour les concours internes de + 25,45 % qui s'explique notamment par la mise en œuvre des concours de contrôleur de première classe, géomètre et géomètre principal.

C'est également la mise en place de ces concours qui explique l'augmentation marquée des lauréats dans la catégorie B (+ 46,51 %).

Ces évolutions permettent à l'administration de souligner l'attachement de la DGFIP à la promotion interne en soulignant la progression des lauréats aux concours internes + 28,45 % et aux examens professionnels + 32,09 %.

Pour la délégation **F.O.-DGFIP** l'administration oublie que la mise en place du NES a conduit, outre à l'allongement des carrières, à l'introduction de concours à l'intérieur de la catégorie B puisqu'il est désormais impossible de passer directement le concours de contrôleur principal comme c'était auparavant le cas. Les postes offerts relèvent également d'arbitrages qui dépendent du Plan de Qualification Ministériel. Sa réduction annoncée va vite venir doucher l'optimisme de l'administration et réduire drastiquement les perspectives de promotion pour les agents.

**F.O.-DGFIP** a demandé à disposer de la ventilation par option et par filière des lauréats des différents concours pour pouvoir mesurer avec précision l'impact de la refonte des différents concours.

Enfin **F.O.-DGFIP** ne pouvait terminer l'examen de la partie consacrée au recrutement et aux concours sans dénoncer la forte diminution du



nombre de postes offerts au concours d'inspecteurs (300 contre 684 l'année précédente !) que nous avons appris par la lecture de l'arrêté du 30 août 2012. Il s'agit, pour le syndicat, d'une nouvelle mesure d'austérité à l'encontre des agents de la DGFIP qui en annonce hélas probablement d'autres pour les catégories B et C. Celle-ci va de nouveau se traduire par moins d'emplois, plus de vacances de postes, la poursuite de la dégradation des conditions de travail, le recul de la promotion interne et au final moins de pouvoir d'achat.

Cette évolution n'est pas non plus sans impact possible sur les structures de formation et les inquiétudes sont déjà fortes chez les personnels des établissements de l'ENFiP. **F.O.-DGFIP** a tenu à réaffirmer son attachement à toutes les implantations de l'ENFiP.

## Préparation aux concours : des dispositifs à développer, compléter et à assouplir

Le bilan des préparations aux concours de la DGFIP a exclusivement été abordé au travers des concours de catégorie A. Plus de 8 000 préparants ont été enregistrés dont 3 639 sur l'EPA, 2 566 sur les 3 concours d'inspecteurs (dont 45 pour le concours d'analyste et 32 pour le concours de PSE) et 1 993 sur le concours d'inspecteurs des Finances Publiques.

Au-delà des difficultés liées au premier exercice de ces préparations ou des nécessaires ajustements à opérer, la délégation **F.O.-DGFIP** a tenu à souligner le travail considérable réalisé par les services de préparation aux concours pour mettre en place les dispositifs de préparation à des concours profondément transformés avec un système d'option qui en accentue la complexité de gestion.

82 % des préparants IFIP et 92 % des préparants IPFIP ont choisi de suivre la préparation présentielle. La répartition hommes/femmes est exactement inverse entre les préparations IFIP (46/54 %) et IPFIP (54/46 %)

La répartition par filière fait apparaître des taux avoisinants pour les deux concours. Pour le concours d'IP 36,2 % des préparants sont originaires de la Gestion Publique et 63,8 % de la Filière Fiscale. Pour IFIP les préparants sont à 40 % originaires de la Gestion Publique et à 60 % de la Filière Fiscale.

La ventilation du choix de l'option pour l'épreuve numéro 2 pour les IPFIP se présente comme suit : 14,7 % pour la filière transverse, 13,3 % pour la fiscalité personnelle, 36 % pour la fiscalité professionnelle, 21,5 % pour la comptabilité et 14,5 % pour la filière Gestion publique.

Pour les IFIP, la filière transverse est nettement moins choisie puisqu'elle ne l'est que par 6,5 % des préparants. La fiscalité personnelle est davantage choisie à 22,5 % tandis que la fiscalité professionnelle l'est moins avec 24 %. La comptabilité est choisie par 32 % des préparants et la filière GP est stable avec 15 % des préparants.

Rapportées aux dernières préparations par filière, les préparations unifiées ont accueilli davantage de préparants : + 48 % pour la préparation IP, + 8,5 % pour la préparation inspecteurs et + 10,5 % pour l'EPA.

L'évolution par filière du nombre de préparants permet de mettre en évidence des évolutions contrastées : les préparants originaires de la filière fiscale augmentent de 11 % tandis que les préparants de la Gestion Publique progressent de 5 % pour la préparation inspecteurs. Pour le concours d'IP les préparants originaires de la filière fiscale augmentent de 11 % tandis que les préparants originaires de la filière Gestion Publique connaissent plus qu'un triplement passant de 201 à 722.

Si l'administration a relevé cette dernière différence et la progression spectaculaire du nombre de préparants GP elle l'attribue à la disparition de l'épreuve obligatoire de comptabilité et à celle de l'épreuve orale d'admission en systèmes financiers que comportait l'ancien concours d'IP du Trésor.



Pour la délégation **F.O.-DGFIP**, si la modification des épreuves peut expliquer en partie cet afflux inédit, il est davantage le signe du malaise ressenti par les inspecteurs de la Gestion Publique que le syndicat ne cesse de dénoncer depuis le



début de la fusion. La mise en place des DLU s'est traduite pour tous ces inspecteurs exerçant auparavant des fonctions de chefs de service par un recul dans l'organigramme désormais pléthorique des directions locales. La seule option qui s'offre à eux est de préparer le concours d'IP dans l'espoir de retrouver le niveau de responsabilité qui était le leur avant la fusion.

Cette tendance est de surcroît accentuée par les difficultés rencontrées dans la promotion à IDIV de classe normale, où les inspecteurs de la gestion publique ont le sentiment d'être assez systématiquement écartés au motif qu'ils porteraient insuffisamment les réformes de l'administration, en dépit de dossiers professionnels excellents ou de plusieurs années d'expérience des fonctions d'encadrement.

L'administration a ensuite présenté les résultats en terme d'assiduité des préparants en soulignant que 62 % des admissibles ont suivi l'intégralité du cycle de préparation présentielle. **F.O.-DGFIP** ne s'oppose pas à une mesure de l'assiduité des préparants qui soit la contrepartie d'un dispositif étoffé de préparation. Néanmoins, des taux de radiation qui dépassent 20 % (388 personnes) des préparants IP et 30 % (691 personnes) des préparants IFIP sur le premier stage présentiel apparaissent comme trop élevés au syndicat et doivent amener l'administration à réviser son dispositif.

Par ailleurs, l'application d'une mesure séquentielle de l'assiduité au détriment d'une mesure cumulative est contestable.

La délégation **F.O.-DGFIP** a demandé que des ajustements interviennent dans les dispositifs de préparation. Alors que l'administration fait état d'évaluation qui, comme toujours, frise les 80 % de satisfaction, les contacts du syndicat avec les préparants l'ont conduit à attirer l'attention de l'administration sur leur mécontentement qui va au-delà des difficultés concédées dans la présentation de l'administration et ne concerne pas que les préparants ayant échoué au concours comme elle l'a laissé entendre. Si le module de lecture rapide a effectivement fait l'objet de critique récurrente tout comme la préparation à l'épreuve numéro 2, des évolutions sont attendues plus largement tant sur l'organisation que sur le contenu des dispositifs de préparation.

**F.O.-DGFIP** a par exemple souligné les difficultés liées au calendrier de préparation du concours

d'IP avec une préparation qui s'arrête trop loin de la date du concours.

Le syndicat a également appelé l'administration à introduire davantage de souplesse dans son dispositif. Sans méconnaître les difficultés de gestion induites par le nombre des options, le caractère irrévocable du choix opéré dans le cadre de la préparation apparaît contre productif et démotivant. **F.O.-DGFIP** a donc demandé que le changement d'option soit encore possible après la première série de devoirs pour éviter à de trop nombreux candidats de poursuivre une préparation dans une option qui ne leur convient pas.

La délégation **F.O.-DGFIP** a pris note de l'aménagement du calendrier des préparations qui va dans le sens d'un meilleur étalement des stages présentiels, qui évite le mois de mai et devrait permettre une meilleure mesure de l'assiduité. Certains modules ont été réduits et une place plus grande a été faite à l'entraînement à l'épreuve N° 2. Des préparations présentielles spécifiques ont été mises en place pour les préparants analystes et PSE. Le syndicat s'est en revanche opposé à l'intégration des galops d'essais dans les stages présentiels comme le demande certaines directions locales.

Le seul effet d'une telle mesure sera de rogner davantage encore le temps de préparation. **F.O.-DGFIP** s'est également opposé au rehaussement des exigences de l'administration en matière d'assiduité. Il s'agit d'une mauvaise réponse aux difficultés constatées des préparants à démarrer leur préparation, beaucoup attendant le 2<sup>e</sup> fascicule pour la débiter.

Pour le syndicat, c'est évidemment dans le contexte global de l'exercice des missions et dans les contraintes personnelles que se trouve l'explication. Une meilleure sensibilisation en amont de la préparation, par exemple sous la forme d'une réunion d'information ouverte à tous, serait sans doute moins coercitive mais probablement plus efficace pour faire passer ce type de message.

La délégation **F.O.-DGFIP** est enfin intervenue pour dénoncer l'absence de préparation pour le concours de contrôleur de première classe de contrôleurs. Considérer que la seule consultation d'Ulysse est suffisante compte tenu de la prétendue facilité du concours n'est pas admissible. Pour le syndicat il ne peut pas y avoir au sein de la DGFIP de concours sans préparation.



## Formation continue : le plus bas niveau depuis la création de la DGFIP

En 2011, 237 140 agents ont bénéficié d'une action de formation continue pour un total de 380 391 jours/agents. Ces chiffres marquent une baisse de 8 % du nombre de stagiaires et de 27 % du nombre de jours agents. Ce sont 143 070 jours agents de moins d'une année sur l'autre ! Cette baisse concerne toutes les catégories de personnels.

Cette nouvelle décrue du volume de la formation continue intervient de surcroît après la baisse de 16 % déjà enregistrée en 2010.

En 2011, la durée moyenne de formation par agent s'établit à 4,02 jours contre 4,35 en 2010. Cette situation recouvre néanmoins une forte disparité entre catégorie puisqu'un cadre A bénéficie en moyenne de 5,29 jours de formation, un cadre B de 3,92 jours et un cadre C de 2,15 jours.

**F.O.-DGFIP** a dénoncé cette nouvelle décrue de la formation continue à l'heure où les évolutions structurelles, techniques ou réglementaires la rendent partout nécessaire. Alors que dans tous les groupes de travail métier sont régulièrement pointées les difficultés ou les insuffisances des dispositifs de formation, 4 ans après la création de la DGFIP, la formation continue connaît son plus bas niveau historique.

Outre l'impact évident sur l'exercice des missions, cette situation reflète largement la dégradation continue des conditions de travail qui conduit les agents à s'autocensurer, conscients qu'ils sont de retrouver le lendemain le travail qu'ils n'auront pu faire la veille, les responsables d'unité à opposer trop systématiquement les nécessités de services et les restrictions budgétaires qui conduisent à différer le remboursement des frais. Tout cela concourt à privilégier une approche strictement « absentéiste » de la formation avec laquelle il s'agit désormais de rompre.

Elle est aussi le résultat de la poursuite du mouvement de suppression d'emploi comme le reconnaît elle-même l'administration.

Aucuns éléments chiffrés ne sont par ailleurs livrés sur la couverture des besoins de formation exprimés par les agents à l'occasion des entretiens d'évaluation. Alors que fleurissent les formations « obligatoires », certaines ayant un caractère purement cosmétique, nombre de for-

mations indispensables ne sont pas ou plus programmées. Certaines n'existent pas ou n'interviennent qu'après plusieurs mois d'exercice des missions rendant leur efficacité toute relative.

Alors que l'effort de formation est à 85 % assuré par les structures locales de formation, leur situation, les moyens tant humains que budgétaires ou matériels mis à leur disposition ne donnent jamais lieu à échange au niveau national, comme le demande **F.O.-DGFIP** depuis plusieurs années.

La situation des formateurs, leur valorisation, mais aussi leur indemnisation ne font pas l'objet de davantage d'attention.

**F.O.-DGFIP** revendique également l'évolution des modalités de recensement des besoins de formation. Au-delà d'une nécessaire harmonisation c'est la question du découplage d'avec l'entretien d'évaluation qui doit être de nouveau posée.

Les formations relevant de l'adaptation immédiate au poste de travail sont largement majoritaires (82 %) par rapport aux actions de formation relevant de l'évolution prévisible des métiers (11 %) et celles visant à assurer le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (7 %).

Si l'administration souligne la progression du taux d'accès à la formation de trois points, **F.O.-DGFIP** souligne que c'est toujours la catégorie C qui a le plus difficilement accès à au moins une journée de formation dans l'année. Ils sont 62,64 % contre 74,60 % pour la catégorie B et 82,62 % pour la catégorie A.

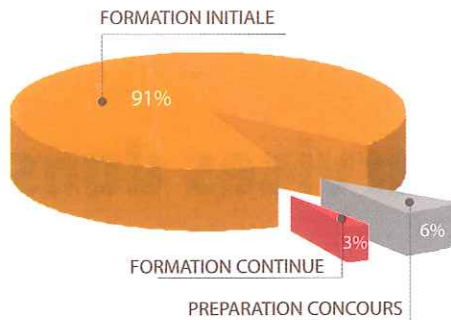
L'enquête sur les exclus de la formation que l'administration évalue à 1,5 % de l'effectif global, ce que conteste **F.O.-DGFIP**, dresse le portrait-robot de l'agent exclu de la formation : pour 54 % il s'agit de femmes, à 45 % titulaires de catégorie C et à 45 % dans la tranche d'âge des 50-59 ans. Outre l'absence de besoin de formation qui paraît discutable dans la période, les arguments évoqués par ces agents sont l'absence d'offre de formation ou le manque de temps. Ces éléments ne font que conforter l'analyse du syndicat.

Pour **F.O.-DGFIP**, il y a désormais urgence à prendre les mesures indispensables au rétablissement d'un niveau de formation compatible avec la technicité des missions des agents de la DGFIP et d'ouvrir rapidement des discussions dans le cadre des groupes de travail nationaux.

**O.B.**



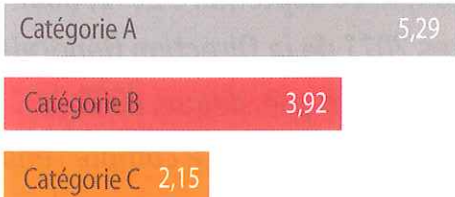
## BILAN 2011 FORMATION PROFESSIONNELLE A LA DGFIP



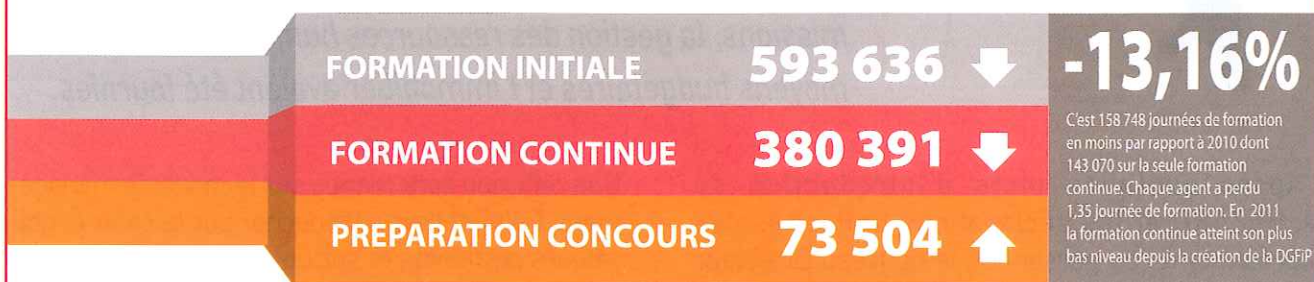
### 260 687 STAGIAIRES

C'est 16 727 stagiaires de moins qu'en 2010 soit un recul de 6,3% malgré une forte progression des préparations aux concours

DUREE MOYENNE DE LA FORMATION (en nombre de jours)



NOMBRE DE JOURNEES STAGIAIRE



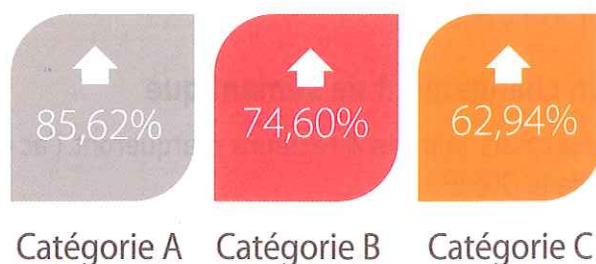
DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

### 1 364 Bénéficiaires

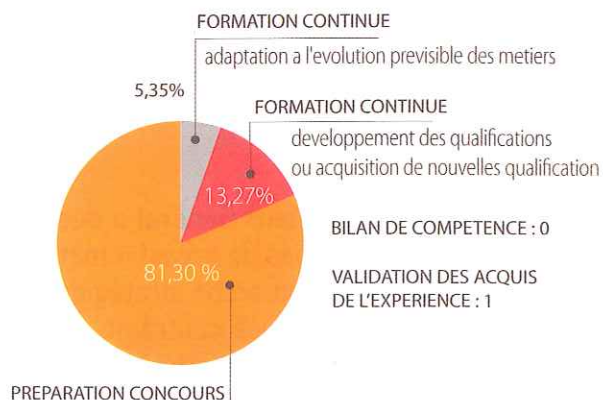
### 15 920 Heures



TAUX D'ACCES A LA FORMATION PAR CATEGORIE



BENEFICIAIRES DU DIF PAR DOMAINE



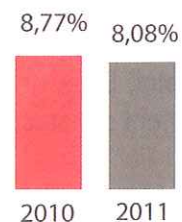
CONCOURS

Evolution du nombre de candidats inscrits par type de concours



COUT DE LA FORMATION

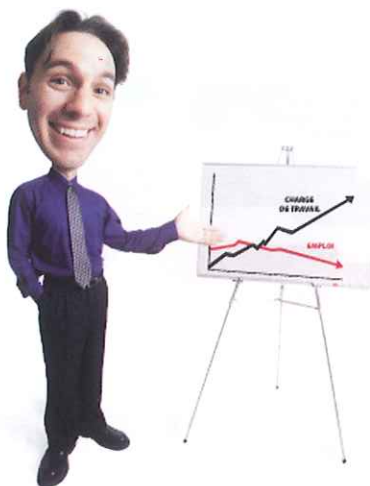
Evolution de la part des dépenses de formation rapportée à la masse salariale





Comité Technique de Réseau  
du 25 septembre 2012

## L'état des services dans tous ses états



*Répondant à une demande exprimée de longue date par F.O.-DGFIP, l'Administration avait décidé de réunir le Comité Technique de Réseau, le 25 septembre 2012, pour présenter l'état des services 2011 de la Direction Générale des Finances Publiques. Rappelons que, depuis 2008, la DGFIP n'avait pas jugé utile de débattre de ce compte rendu annuel d'activité avec les représentants des personnels. 37 fiches, sensées faire le point de la situation 2011, sur les missions, la gestion des ressources humaines et sur les moyens budgétaires et l'immobilier avaient été fournies.*

Après quelques mots d'introduction de M. BÉZARD et les déclarations liminaires des représentants du personnel, le nouveau Directeur Général a en quelque sorte présenté sa déclaration de politique générale, dont le but majeur était de convaincre les agents du changement à venir à la DGFIP.

### ■ Un changement de sémantique

Désormais huit fils directeurs marqueront l'action de la DGFIP :

- Les conditions de vie au travail seront la base de sa démarche stratégique et conditionneront tous les autres points suivants.
- La protection, la considération et la sécurité des agents seront des réponses au malaise exprimé par les personnels.
- Les simplifications et la dématérialisation seront relancées tout en ne les justifiant plus par le besoin de pallier en partie des suppressions d'emploi. Elles ne seraient retenues que si elles apportent satisfaction tant aux agents qu'aux usagers.
- Il faudra donner du sens, c'est-à-dire expliquer le rôle de la DGFIP et instaurer une culture commune.

- Une réflexion sera menée sur le mode de management. Celui-ci devra déboucher sur le choix d'indicateurs pertinents et sur un soutien technique aux personnels du réseau. Il ne devrait pas s'exprimer exclusivement dans le sens descendant.
- L'administration centrale de la DGFIP devra veiller à une meilleure articulation avec le réseau.
- La qualité de service reste importante, mais la notion de « client roi » ne doit pas primer.
- Le dialogue social ne devra pas être un simulacre et prendra en compte les remontées du terrain.

### ■ Une réflexion stratégique

*Par ailleurs, le Directeur Général a annoncé une réflexion stratégique, dont la conduite est confiée à M. Bernard NICOLAIEFF, délégué du Directeur Général, pendant que le pilotage sera assuré par le Directeur Général.*

Dans l'attente, le Directeur Général a décidé de suspendre tous les groupes de travail « métiers ». Pour F.O.-DGFIP, cette démarche stratégique ressemble surtout à un exercice contraint, puisque, de toute évidence, elle aura à mettre en œuvre les préconisations de la Cour des Comptes.

Lire la suite page 19 ►►►

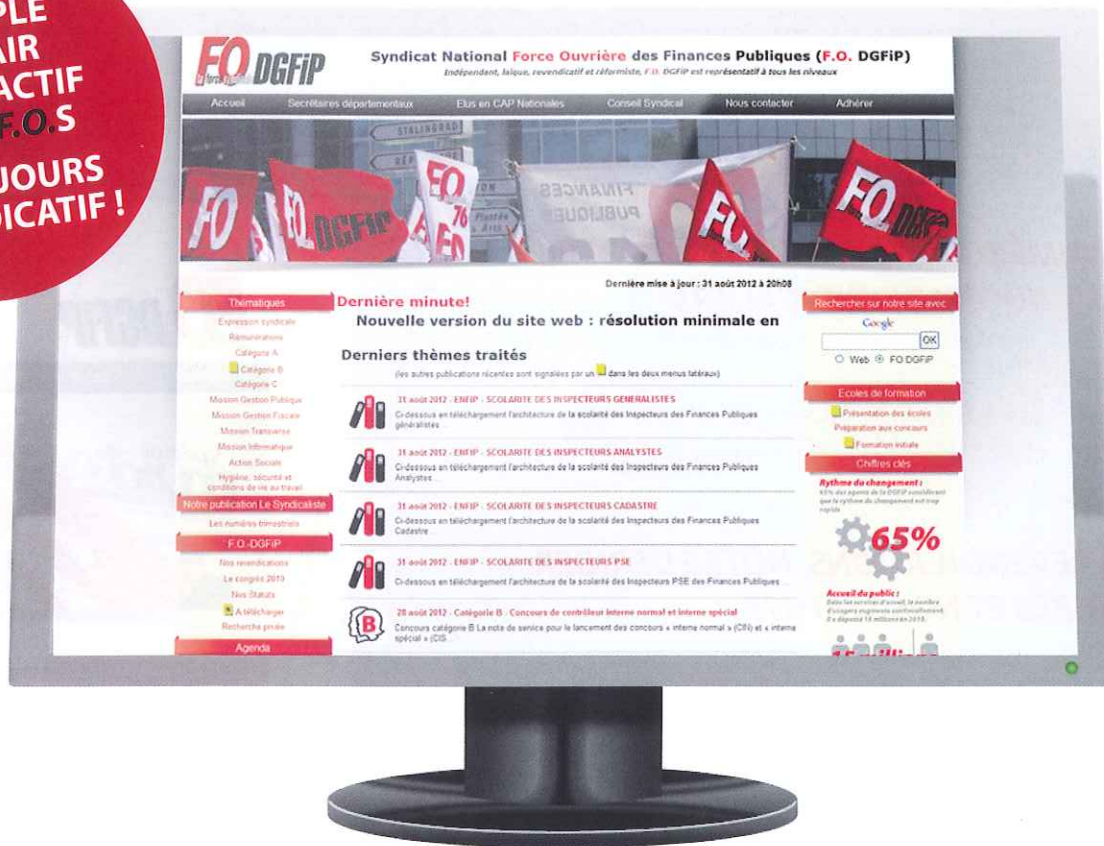


# <http://www.fo-dgfip.fr>

## Le nouveau site web national

Jusqu'à 2100 visites par jour (audience mesurée par **XiTi**)

+ COMPLET  
+ SIMPLE  
+ CLAIR  
+ ATTRACTIF  
+ D'INF.O.S  
ET TOUJOURS  
REVENDICATIF !



Mis à jour dès que nécessaire (parfois, plusieurs fois par jour) **pour tout savoir en quelques clics sur l'actualité** des services de la DGFIP et l'activité du Syndicat. Les comptes rendus de toutes les réunions avec la Direction Générale (CAPN, GT, RTA, etc...) et toujours :

- ▶ tous les numéros de notre publication trimestrielle **Le Syndicaliste**,
- ▶ un **espace de téléchargement réservé** aux adhérents (et aux militants)

Bienvenue sur les sites web départementaux et groupement DISI du syndicat F.O.-DGFIP. Pour y accéder, cliquer sur une des sections en vert.  
Pour en savoir d'avantage sur notre organisation: **F.O. se présente.**

Directions des Services Informatiques (DISI):

- D18
- D33
- D44
- D69
- D83
- D67
- D69
- D77
- D78

Hors Région  
Personnels de l'ENFIP  
Stagiaires de l'ENFIP

**Retrouvez également les sites des sections départementales ou locales sur <http://www.fo-dgfip-sd.fr>**



## 9 THÉMATIQUES PRINCIPALES

> Toutes nos informations sont classées par thèmes, soit catégoriels (A, B et C), soit par missions, y compris les sujets transversaux et notre propre expression syndicale

## 2 THÉMATIQUES PARTAGÉES AVEC NOTRE FÉDÉRATION DES FINANCES

> 2 nouveaux thèmes sur un domaine d'activité partagé avec notre Fédération des Finances (lien direct vers l'espace dédié de son site web) : Action sociale et Hygiène, sécurité et conditions de vie au travail.

## LES NUMÉROS TRIMESTRIELS DE NOTRE PUBLICATION LE SYNDICALISTE

> Tous les numéros de notre parution trimestrielle Le Syndicaliste consultables 3 mois après avoir été adressés à nos adhérents (dans cette attente, le sommaire et l'éditorial du dernier numéro sont consultables par tous)

## NOS REVENDICATIONS, NOTRE DERNIER CONGRÈS ET NOS STATUTS

> Toutes nos revendications adoptées lors de notre dernier congrès national, son déroulement ainsi que nos statuts officiels

## A TÉLÉCHARGER

> Le sommaire de chaque note destinée aux animateurs régionaux (AR), membres du Conseil syndical (CS), Permanents (PE) ou secrétaires départementaux (SD) s'affiche désormais en-dessous du titre ou de la référence du document

## RECHERCHE PRIVÉE

> Réservée à nos SD, CS et AR, le sommaire de chaque document s'affiche désormais en dessous du titre ou de la référence du document trouvé, avec mise en valeur du/des mot(s) clé(s) saisi(s)

## AGENDA

> Connaître à l'avance les dates des prochaines réunions avec l'administration, les prochains concours programmés pour les 3 catégories (A, B et C) et les prochaines Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) des 3 catégories

## LIENS VERS LES AUTRES STRUCTURES FO

> Accédez directement aux sites web des sections départementales ou locales, ainsi qu'à ceux des autres structures F.O. auxquelles le Syndicat adhère

<http://www.fo-dgfip.fr>

## BANDEAU DÉROULANT

> Lorsque l'actualité l'exige, une courte information défile de droite à gauche

## CARTE DE FINDER DES SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX

> Une carte pour trouver les coordonnées des secrétaires départementaux ou locaux

The screenshot shows the homepage of the FO DGFIP website. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'Secrétaires départementaux', and 'Elus en CAP Nationaux'. Below this is a banner for 'Spécial mutato' and 'Cahier Spécial Mutations sociales'. The main content area is divided into several sections: 'Thématiques' (with sub-sections like 'Expression syndicale', 'Rémunérations', etc.), 'Notre publication Le Syndicaliste', 'Agenda', and 'Liens'. On the right side, there is a 'Dernière minute!' section with a 'Nouvelle version du site' announcement, and a 'Derniers thèmes traités' section listing recent publications and dates. At the bottom, there is a footer with the address 'FO-DGFIP 45-47 rue des Petites Ecuries 75460 Paris' and a 'Plan du site' link.



## RANCE AIRE ENTAUX

interactive  
es coordon-  
taire dépar-  
local de la  
chaque dé-  
territoire

## ÉLUS EN C.A.P. NATIONALES

> Tous vos élus F.O. en  
Commissions Administra-  
tives Paritaires Nationales  
et leurs coordonnées

## Ouvrière des Finances Publiques (F.O. DGFIP)

inductif et réformiste, F.O. DGFIP est représentatif à tous les niveaux



mise à jour : 26 septembre 2012 à 9h56

## Le web : résolution minimale en

naillés par un dans les deux menus latéraux

le Réseau - Déclaration de la délégation F.O.-DGFIP  
nombre 2012 Déclaration liminaire de la délégation F.O.-DGFIP

ment - ou promotions en recul en 2013 à la DGFIP ?

recul en 2013 à la DGFIP ? La Direction Générale a fait

Signez la pétition des Syndicats de la DGFIP  
à tenir ses engagements Durant l'été, le nouveau ministre

ports du Conseil d'Etat et de l'INCF sur les agences de l'Etat  
CFIP Rapports sur les agences de l'Etat : des avis du Conseil

aration des Syndicats de la DGFIP  
té technique de réseau (CTR) se tiendra le 25 septembre  
rganisations syndicales de la...

ntaires - F.O. est opposé au traité européen de stabilité  
lentaires Madame, Monsieur, le Député, le Sénateur, Vous  
prononcer sur...

réseau d'action sociale en danger  
s F.O. LE RÉSEAU D'ACTION SOCIALE EN PÉRIL Alors que

naire - Comité rendu de la CAPN des 5 au 11 septembre 2012  
septembre 2012 Filière « Encadrement » Pour la première

CAPN de T.A. du 18.09.2012 : les élus quittent la séance à  
septembre 2012 : les élus quittent la séance : Après avoir

au d'avancement au grade de contrôleur principal : c'est

CONTRÔLEUR PRINCIPAL : C'EST INACCEPTABLE ! Pour F.O.-  
administration en vu de...

général du syndicat FO-DGFIP : Jean-Yves GUILLET

PARIS Cedex 10 Tél. 0147709169 - Fax. 0148241279

Trouver le siège du Syndicat

## CONSEIL SYNDICAL

> Les coordonnées de tous les membres du Conseil  
Syndical répartis en 4 sous-groupes correspon-  
dant au mode d'exercice de leur mandat syndical

## NOUS CONTACTER

> Toutes les coordonnées permettant de joindre  
et d'écrire au Syndicat

## ADHÉRER

> Un formulaire pour adhérer au Syndicat (il est  
également possible de le faire directement auprès  
de la section départementale ou locale)

## LES 10 DERNIERS THÈMES MIS EN LIGNE

> Les 10 derniers thèmes traités, dont le titre est  
désormais cliquable, affichent le début du texte de  
leur contenu, ainsi qu'un pictogramme spécifique  
à chaque thème ; les thèmes suivants sont classés  
dans les rubriques thématiques concernées (menu  
latéral gauche)

## RECHERCHER SUR NOTRE SITE AVEC GOOGLE

> Permettre une recherche libre portant sur l'en-  
semble des textes mis en ligne sur notre site (en  
laissant coché le bouton radio qui l'est par défaut)

## ÉCOLES DE FORMATION

> 3 nouveaux thèmes plus particulièrement dé-  
diés aux écoles de formation, aux préparations in-  
ternes organisées pour les différents concours et à  
la formation initiale des élèves/stagiaires

## CHIFFRES CLÉS

> Rappeler mensuellement la réalité de nos ser-  
vices ou de notre environnement social et écono-  
mique

## VERSION ADAPTÉE POUR SMARTPHONE

> Plus lisible sur un petit écran, plus rapide et avec  
une ergonomie revue et simplifiée (cf. page sui-  
vante)

## OBTENIR LE FLUX RSS

> Pour suivre sur son téléphone mobile (ou sur son  
ordinateur) l'actualité du Syndicat au travers des  
10 derniers thèmes mis en ligne

## TROUVER LE SIÈGE DU SYNDICAT NATIONAL

> Le plan du quartier où se trouve le siège du Syn-  
dicat, avec ses accès





# http://fo-dgfip.fr/mobile



L'essentiel du site web national dans une version **plus lisible** sur un petit écran, **plus rapide** et à l'ergonomie revue et **simplifiée**.

*l'atout technologueek !*



Selon **Google**, en 2011, 38% des français sont équipés d'un smartphone (soit le 2<sup>ème</sup> rang européen)



Vous êtes plutôt réseaux sociaux ? **F.O.-DGFIP**, est aussi sur Twitter, @fodgfip



**Communiqué du Conseil Syndical  
des 16, 17 et 18 octobre 2012**

## Réagir, c'est maintenant !

*Réuni du 16 au 18 octobre 2012, le Conseil Syndical de F.O.-DGFIP a fait une analyse de la situation des services et des missions de la DGFIP, quelques semaines après la nomination d'un nouveau Directeur Général. C'est un nouveau constat de la dégradation des conditions de travail et de l'exercice des missions qui est dressé.*

Dans ce contexte, **F.O.-DGFIP** condamne la suppression de 2 023 emplois (ETP) pour 2013 qui traduit, malgré le discours gouvernemental, la poursuite d'une politique de réduction de l'emploi public mise en œuvre par la RGPP, prétendument abandonnée.

**F.O.-DGFIP** exige ainsi l'arrêt de ces suppressions d'emplois dès maintenant.

Après l'annonce d'une démarche stratégique par le Directeur Général, **F.O.-DGFIP** rappelle le caractère prioritaire des missions de la DGFIP dans une période où le rôle de l'État et des collectivités territoriales devient plus qu'essentiel et s'accroît fortement. C'est pourquoi il exige le maintien et le renforcement de toutes les missions de la DGFIP qui doivent être assurées par des agents de la DGFIP.

À l'heure où circulent dans les médias des rumeurs sur la suppression d'une centaine de trésoreries, **F.O.-DGFIP** exige l'arrêt de toute restructuration du réseau comptable et de l'ensemble des services.

**F.O.-DGFIP** condamne les nouvelles coupes budgétaires qui compromettent encore plus les conditions d'exercice des missions et sacrifient la sécurité des agents. Alors que de nombreux départements, au bord de la cessation de paie-

ment, sont contraints de faire de la « cavalerie », 7 % de restrictions budgétaires supplémentaires en 2013 vont totalement asphyxier les services.

Dans un dialogue social de façade, d'autres revendications de **F.O.-DGFIP** restent d'actualité :

- Rétablissement du « droit au retour » et maintien de deux véritables mouvements annuels de mutation ;
- Accès automatique au 8<sup>e</sup> échelon du grade d'AAP1 de la catégorie C ;
- Abrogation du jour de carence ;
- Augmentation des rémunérations et reconnaissance de la technicité ;
- Défense du réseau territorial existant des postes et des services ;
- Maintien du Statut Général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.

Face aux attaques incessantes contre leurs droits individuels et contre leurs missions, les personnels de la DGFIP doivent se faire entendre.

**F.O.-DGFIP** les appelle à se mobiliser et à participer massivement à la **grève du 27 novembre 2012** pour faire aboutir ces justes revendications en permettant d'établir le rapport de force nécessaire.

Paris, le 18 octobre 2012



## Réduction des indemnités de stages

### Hold-up sur la catégorie C



*Le 22 octobre 2012 s'est tenue une réunion technique consacrée à la définition des futurs régimes indemnitaires fusionnés concernant les stagiaires de catégorie B et C durant les périodes de stage théorique et pratique et les stagiaires de catégorie A durant leur seul stage pratique.*

*Les documents transmis par l'administration ne comportaient aucune donnée chiffrée permettant d'apprécier l'impact financier de ses propositions sur la rémunération des agents concernés qu'ils soient de catégorie A, B ou C.*

#### Des craintes confirmées

Les craintes suscitées par cette absence d'information, que la délégation **F.O.-DGFIP** a exprimées d'entrée de jeu, ont été rapidement confirmées et de quelle manière par l'administration.

Commençant par le futur régime des stagiaires de catégorie C, régime devant être mis en œuvre en juin 2013, la DGFIP a d'emblée proposé de n'attribuer, durant les six semaines de leur stage théorique, que le régime indemnitaire des agents en formation initiale réduite à la seule IAT et donc amputé de la prime de rendement.

On peut difficilement faire moins puisque l'IAT étant un dispositif commun à tous les ministères sa suppression est hasardeuse.

Cette proposition aurait pour conséquence de verser aux stagiaires de catégorie C, durant les six semaines du stage théorique, plusieurs centaines d'euros de moins que ce que perçoivent aujourd'hui leurs collègues en formation.

L'administration a proposé également, durant ce même stage théorique, d'indemniser les frais de déplacement sur la base des indemnités de stage soit 28,20 € au plus et par jour.

Or, dans la filière fiscale, les stagiaires sont actuellement indemnisés sur la base des frais de mission, c'est-à-dire que la seule nuitée leur est remboursée 60 € en région Ile-de-France par exemple. La perte serait donc considérable pour l'immense majorité d'entre eux.

#### Une régression pour le plus grand nombre

Le fait que les agents en stage dans leur résidence administrative puissent, dans le régime proposé par la DGFIP, percevoir 9,40 € par jour alors qu'ils n'en bénéficiaient pas auparavant ne saurait servir d'alibi à une régression pour le plus grand nombre, pas plus qu'il ne peut être qualifié d'effet d'aubaine.

Pour **F.O.-DGFIP**, ces propositions sont évidemment inacceptables puisqu'elles conduisent à une sévère diminution de la rémunération et de l'indemnisation de la catégorie déjà la moins bien lotie de notre administration.

Cette régression intervient au moment où, entrant dans la vie active, ces agents n'ont à l'évidence pas les moyens de se substituer à l'administration pour payer leur formation.

Il faut se souvenir que la DGFIP s'est engagée à plusieurs reprises à ce que la fusion des régimes indemnitaires ne lèse aucun agent, aucun d'entre eux ne devant percevoir moins qu'après harmonisation indemnitaire.

C'est ce que **F.O.-DGFIP** a obtenu pour le régime indemnitaire des stagiaires A durant leur stage théorique et entend obtenir pour les autres catégories.

Dénonçant cette provocation **F.O.-DGFIP** a proposé que, dès le début du stage théorique, les stagiaires C soient rémunérés comme des agents en



fonction, perçoivent un régime indemnitaire complet et soient indemnisés de leurs frais de déplacement sur la base des frais de mission.

L'administration ayant repoussé sa réponse à une prochaine réunion en novembre 2012, **F.O.-DGFIP**, considérant que sa proposition méritait une réponse autrement plus rapide, a quitté la séance.

## Le respect des agents, annoncé par le directeur général, passe aussi par la prise en charge de leurs frais de formation

Cette décision s'est trouvée confortée par le fait que les propositions de l'administration concernant le régime indemnitaire des stagiaires B durant le stage théorique sont les mêmes que

pour les stagiaires C : régime indemnitaire réduit à l'IAT. Aucune donnée chiffrée ne permettant d'en évaluer l'impact ne nous ayant été fournie, **F.O.-DGFIP** a estimé inutile de poursuivre la discussion.

Pour **F.O.-DGFIP**, le respect des agents, annoncé par le Directeur Général, passe aussi par la prise en charge des frais de formation des agents de catégorie C. La DGFIP doit faire savoir rapidement comment elle va permettre que les personnels concernés puissent être formés autrement qu'à leurs frais, sous peine de susciter la méfiance de tous et la déception des agents de catégorie C.

**F.O.-DGFIP revendique le remboursement des frais de déplacements réellement exposés par les stagiaires.**

►►► Suite de la page 12

## Comité Technique de réseau du 25 septembre 2012

Après la pause méridienne, la délégation **F.O.-DGFIP** a seule souhaité aborder l'état des services considérant que, même si les documents fournis n'étaient pas le bilan de la fusion revendiqué par toutes les organisations syndicales, ce CTR « état des services » était l'occasion de relayer le sentiment des personnels sur les conditions dans lesquelles ils doivent assurer l'exercice quotidien des missions.

### Opposer la réalité des faits au constat d'autosatisfecit

Fiche par fiche, la délégation a eu comme fil conducteur d'opposer la réalité à l'autosatisfecit de la DGFIP et de rappeler les revendications du Syndicat pour chaque mission. Bien entendu un lien évident a été constamment fait entre le niveau d'emplois, sans cesse en réduction, et la dégradation du service public, de moins en moins acceptable par les usagers. En outre, au vu de certains propos ministériels, c'est la densité du réseau qui va prochainement être revue à la baisse, ce qui éloignera plus encore les usagers du service public financier et fiscal, notamment ceux fragilisés par la crise qui ont le plus besoin de proximité.

Apparemment surpris que le Comité Technique se poursuive, les représentants de l'Administration furent très peu précis dans leurs réponses.

### F.O.-DGFIP jugera les évolutions sur les faits, et seulement sur les faits

Les expérimentations, temporairement suspendues, changent de nom puisqu'il s'agit désormais de tests ! Sur le fond, les réformes sur les services de l'enregistrement, sur la partition des missions foncières, sur le CSP à fort enjeu, sur le rôle des préposés CDC, les restructurations du réseau des postes comptables (SIE, SIP, PRS, postes hospitaliers, postes gérant les intercommunalités) se poursuivront.

La revendication, portée par **F.O.-DGFIP** seul, que les chefs de contrôle des ex-CH puissent être nommés comptables de Services de Publicité Foncière - Catégorie 4 - (SPF), semble faire l'objet d'une nouvelle approche de la Direction Générale. Elle a annoncé que des propositions en leur faveur seraient présentées prochainement aux organisations syndicales : **F.O.-DGFIP** attend de voir son contenu.

En conclusion, si le changement est pour le moment sémantique, **F.O.-DGFIP** jugera les évolutions sur les faits et seulement les faits.



De nouvelles règles  
de départ en retraite

## Partir en retraite lorsque l'on a commencé à travailler jeune

Année de naissance	Âge de départ possible	Nombre de trimestres requis... (1)	...à la fin de l'année civile de vos	Nombre de trimestres de cotisation exigés
1952	60 ans	5	20 ans	164
1953	58 ans et 4 mois	5	16 ans	169
	59 ans et 8 mois		17 ans	165
	60 ans		20 ans	165
1954	56 ans	5	16 ans	173
	58 ans et 8 mois		16 ans	169
	60 ans		20 ans	165
1955	56 ans et 4 mois	5	16 ans	174
	59 ans		16 ans	170
	60 ans		20 ans	166
1956	56 ans et 8 mois	5	16 ans	174 (2)
	59 ans et 4 mois		16 ans	170 (2)
	60 ans		20 ans	166 (2)
1957	57 ans	5	16 ans	174 (2)
	59 ans et 4 mois		16 ans	166 (2)
	60 ans		20 ans	166 (2)
1958	57 ans et 4 mois	5	16 ans	174 (2)
	60 ans		20 ans	166 (2)
1959	57 ans et 8 mois	5	16 ans	174 (2)
	60 ans		20 ans	166 (2)
1960	58 ans	5	16 ans	174 (2)
	60 ans		20 ans	166 (2)

(1) Ou 4 trimestres si vous êtes né(e) au cours du dernier trimestre de l'année civile

(2) Cette durée de cotisation est susceptible d'évolution.



Plusieurs sujets  
restent en suspens

## Le régime indemnitaire des contrôleurs stagiaires

La question indemnitaire des contrôleurs stagiaires recouvre deux sujets, d'une part, le régime indemnitaire proprement dit et, d'autre part, les indemnités de stage.

Il faut constater qu'il existe aujourd'hui encore des différences entre filières bien que la scolarité soit désormais similaire. À ce stade, les propositions de la DGFIP concernent la scolarité 2013 en « système cible », ce qui exclut les stagiaires en formation initiale depuis début octobre 2012 non impactés par ce qui suit et qui restent gérés comme auparavant, soit par leurs départements d'affectation pour la filière gestion publique, soit par l'ENFIP pour la filière fiscale.

Pour ce qui concerne la part indemnitaire proprement dite, les futurs stagiaires, selon leur origine externe ou interne, ne relèveraient pas du même régime étant entendu que les externes pouvant faire valoir des services antérieurs seraient considérés comme internes.

S'agissant de la prime de rendement, il n'y aurait pas de différence entre l'Ile-de-France et la province, et elle serait versée mensuellement. L'ACF ne serait pas connectée à l'indemnisation du stage comme c'est le cas aujourd'hui dans la filière fiscale. À ce stade, les propositions de la DGFIP n'ont pas été plus précises.

Pour ce qui concerne les indemnités de stage, deux systèmes seraient proposés aux stagiaires soit un système dégressif : 3 taux de base à 9,40 € par jour le 1<sup>er</sup> mois, 2 taux par jours les 5 mois suivants et un taux par jour les 6 derniers mois sur la base de mois de 30 jours, soit linéaire, le montant total de l'indemnisation restant identique. Les stagiaires origine GP se verraient proposer ce choix dès maintenant par souci d'harmonisation. Les frais de transport seront pris en charge de la façon suivante :

- Pour tous les stagiaires allers et retours entre l'école et les stages dans les services durant la scolarité.
- Aller entre l'école et le lieu du stage pratique.
- Aller entre le lieu du stage pratique et la résidence administrative d'affectation si différente.
- Pour les internes uniquement aller entre l'ancienne résidence administrative et l'école.
- Prise en charge partielle des trajets domicile travail entre la résidence habituelle et l'école.

Prise en charge des frais de changement de résidence pour les internes entre l'ancienne avant l'école et la nouvelle après l'école s'il y a lieu.

## Les modalités d'attribution de la NBI

Un groupe de travail avait précédemment abordé la question de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) sans que des décisions en soient découlées. Un premier constat relève que, pour la NBI fonctionnelle, les populations éligibles ne sont pas forcément les mêmes d'une filière à l'autre. Par contre il faut marquer d'une pierre blanche que, pour ce qui concerne la NBI dite géographique, la proposition de la DGFIP est d'harmoniser sur le mieux disant :

- 12 points de NBI pour les B
- 16 points de NBI pour les C en Ile-de-France et dans les Alpes-Maritimes sans conditions de durée de présence.

Pour les autres catégories percevant la NBI fonctionnelle, la question de son remplacement ou non par de l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF sujétions particulières) sera en principe tranchée au mois de décembre 2012 lors d'une réunion de synthèse.



## Les populations éligibles à l'ACF « sujétions particulières »

La Direction Générale a fourni une liste non exhaustive des populations d'agents pouvant bénéficier d'une ACF sujétions particulières soit parce qu'elles en perçoivent déjà, soit parce qu'elles perçoivent déjà un autre type d'indemnités, comme c'est le cas pour les IFDD (Indemnités Forfaitaires de Déplacement). Ces indemnités seraient remplacées par de l'ACF mieux sécurisée juridiquement. Le Syndicat avait demandé lors d'un groupe de travail que les personnels assurant l'accueil puissent bénéficier de cette ACF. À ce stade des discussions, ils ne figurent pas dans la liste. **F.O.-DGFIP** a réitéré sa demande.

Alors qu'aucune donnée chiffrée n'a été donnée et que le temps passe, pour **F.O.-DGFIP**, il est hors de question d'accepter que l'administration dévoile l'intégralité de son projet au dernier moment pour éviter la discussion.

Rappelons que les discussions ne pourront pas se poursuivre au-delà du printemps 2013, compte tenu des délais nécessaires pour que les différents arrêtés soient pris pour le 31 décembre 2013, date de fin du dispositif actuel de sécurisation juridique.

### Le droit individuel à la formation (DIF) : un droit virtuel pour les agents ?

À la demande de **F.O.-DGFIP** un bilan du DIF à la DGFIP a été présenté par l'administration. 1 364 agents de la DGFIP ont bénéficié d'heures de DIF en 2011. Ils étaient 1 050 en 2010 (+ 30 %).

82 % d'entre eux ont mobilisé les crédits DIF dans le cadre de la préparation au concours. Les femmes sont majoritaires dans l'utilisation du DIF. Les plus nombreuses sont de catégorie B et le font essentiellement pour la préparation au concours.

Le nombre total d'heures de DIF consommées en 2011 s'élève à 15 920 heures (+ 26,71 %) dont 240 hors du temps de travail.

L'administration fait état de 87 demandes de DIF refusées dont la majorité portait sur des formations internes à la DGFIP.

Outre la minoration manifeste du niveau des refus de DIF, ces chiffres confirment l'analyse du Syndicat sur le DIF. Présenté comme un droit nouveau pour les agents, celui-ci reste très largement mis en œuvre pour contourner les limitations posées en matière de facilités de services dans le cadre de la préparation au concours. Son utilisation reste d'ailleurs marginale même si elle progresse. C'est ce que **F.O.-DGFIP** a rappelé par l'intermédiaire de la Fédération des Finances lors du groupe de travail ministériel dédié au bilan de la formation professionnelle.



## Le salaire des fonctionnaires baisse le 1<sup>er</sup> novembre

### Main basse sur le pouvoir d'achat



*Le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le traitement brut des fonctionnaires baissera de 0,11 %, en raison de la hausse de la retenue « retraite ».*

*C'est une baisse supplémentaire qui affecte,*

*une fois encore, le pouvoir d'achat des fonctionnaires.*

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, une nouvelle hausse des retenues pour pension civile accentuera cette dégradation du pouvoir d'achat en réduisant globalement le traitement net de 0,41 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

Avec plus de 12 % de perte du pouvoir d'achat par rapport à l'inflation au cours des 10 dernières années, avec un gel du point d'indice depuis juillet 2010, avec une perspective d'évolution des traitements proche de zéro au vu du projet de loi de finances pour 2013, la rémunération des fonctionnaires va donc clairement continuer de baisser.

Si l'on ajoute que, en 2013, les mesures catégorielles dans la Fonction Publique de l'État seront réduites de 50 % (blocage des avancements et réduction des promotions), c'est un véritable coup de frein qui est mis au fameux GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Lors du dernier Comité Technique Ministériel, le 16 octobre dernier, le ministre délégué au Budget n'a d'ailleurs pas caché l'ampleur de la saignée pour les personnels des ministères financiers : « *Au-delà de l'effet 2013 des mesures catégorielles mises en place ou décidées en 2012, qui représente 23,1 M€, une enveloppe de 12,7 M€ permettra de mettre en œuvre des mesures indemnitaires et statutaires nouvelles en 2013* ». Ainsi les 12,7 M€ de

mesures catégorielles nouvelles pour 2013 représenteront à peine 18 % de l'enveloppe 2012 (71,9 M€).

**Pour Force Ouvrière, une 3<sup>e</sup> année blanche consécutive n'est pas admissible !**

Le combat pour le pouvoir d'achat est le même pour le secteur public comme pour le secteur privé. Lorsque, avec 5,2 millions de fonctionnaires et agents publics dans les 3 fonctions publiques, (État, Territoriale et Hospitalière), l'État - premier employeur du pays - ne montre pas l'exemple, on ne voit pas ce qui inciterait les entreprises à discuter d'augmentations avec les salariés du secteur privé.

Conjuguant la perte d'effectifs redéployés pour renforcer les missions prioritaires et la baisse de 7 % des crédits de fonctionnement, le gouvernement met en danger les conditions de travail et l'exercice des missions de service public les plus élémentaires.

**Dans ce contexte, F.O. revendique une augmentation immédiate de 5 % de la valeur du point d'indice**

Le gouvernement ne doit pas oublier que la dernière revalorisation du SMIC, en juillet 2012, a concerné plus de 1,1 million de fonctionnaires, preuve s'il en fallait une, de la paupérisation grandissante des emplois publics.



## Calendrier des Assemblées de Section 4<sup>e</sup> trimestre 2012

SECTION	DATE	SECTION	DATE
Guyane	10 septembre 2012	Rhône	16 octobre 2012
Haute-Garonne	18 septembre 2012	Martinique	18 octobre 2012
Vendée	20 septembre 2012	Ille-et-Vilaine	19 octobre 2012
Gard	20 septembre 2012	Deux-Sèvres	19 octobre 2012
Bas-Rhin	25 septembre 2012	Finistère	23 octobre 2012
Pyrénées-Orientales	27 septembre 2012	Aude	25 octobre 2012
Loire	27 septembre 2012	Calvados	26 octobre 2012
Charente	27 septembre 2012	Drôme & Ardèche	12 novembre 2012
Var	28 septembre 2012	Indre	12 novembre 2012
Cher	28 septembre 2012	Nouvelle-Calédonie	19 novembre 2012
Morbihan	28 septembre 2012	Ariège	22 novembre 2012
Hérault	2 octobre 2012	Cantal	22 novembre 2012
Savoie	4 octobre 2012	Orne	23 novembre 2012
Loire-Atlantique	5 octobre 2012	Alpes-Maritimes	30 novembre 2012
Moselle	5 octobre 2012	Gironde	6 décembre 2012
Pyrénées-Atlantiques	5 octobre 2012	Mayenne	7 décembre 2012
Val-d'Oise	11 octobre 2012	Maine-et-Loire	14 décembre 2012
TGE-TAF	11 octobre 2012	Bouches-du-Rhône	14 décembre 2012

## Assemblée Générale de la Section de la Moselle

C'est le 5 octobre dernier que s'est réunie l'assemblée départementale de la section de la Moselle, sur le site du Snowhall à Amnéville-les-Thermes, en présence d'Olivier BRUNELLE, Secrétaire Général Adjoint du Syndicat National.

Dans son intervention, Martine HELLERINGER, Secrétaire Départementale, a fait le point sur l'actualité générale, celle de la fonction publique et de la DGFIP en lien avec les dossiers suivis au niveau local. Les CAPL ont retenu toute l'atten-



tion des participants dans une période de mise en œuvre de nouvelles règles de gestion.

Les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité, gage de la confiance dans l'équipe militante. Les participants ont également considéré que l'annonce de 2023 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP pour 2013 imposait une réaction massive des personnels. Il a enfin été procédé à l'élection du Comité et du Bureau Départemental.



## Assemblée Générale de la Section du Calvados

Le 26 octobre 2012 s'est tenue, à Colombelles, l'assemblée générale de la section **F.O.-DGFIP** du Calvados, première organisation syndicale du département, en présence de Frédéric LIAUTAUD, Secrétaire Général Adjoint du Syndicat National.

La forte participation des adhérents à ce moment important de la vie syndicale est le reflet du dynamisme de la section.

Le Secrétaire Départemental, Bruno GILBERT, a présenté un rapport d'activité dense qui a été



approuvé à l'unanimité. Il a ensuite été procédé à l'élection des membres du comité, ainsi que du bureau. Plusieurs intervenants ont ensuite pris la parole dont un représentant de la DISI Paris Normandie et le Secrétaire Général de l'Union Départementale.

A l'issue de cette assemblée, l'ensemble des camarades a pu partager un moment de convivialité au travers d'un apéritif ainsi que d'un buffet.

## Mouvements sociaux à la Réunion

Dans le cadre d'un mouvement lancé depuis le début octobre pour dire « non » aux suppressions d'emplois, près de 48 % des personnels de la DDFiP de la Réunion étaient en grève le 30 octobre dernier.

Déjà le 15 octobre, les syndicats de la DGFIP avaient organisé une conférence de presse dénonçant le manque d'effectifs dans les services. Ce même jour, ils avaient procédé à une distribution de tracts au public sur deux sites de l'île.



Les OS ont demandé la convocation d'un CTL et d'un CHS afin de mettre à plat les charges et les emplois dans les différents services, ainsi que les problèmes de sécurité afférents à l'accueil...

Par ailleurs, les OS sont opposées au projet de création des SIP de St Denis qui regrouperont plus de 200 agents dans le même immeuble sans agrandissement des locaux.



*Nous avons la joie de vous annoncer la naissance :*

- de Daphnée, fille d'Audrey VANKEMEL, secrétaire départementale de la section des Hautes-Alpes (05) ;
- de Léana, petite-fille d'Alain TUDELA, trésorier de la section des Bouches-du-Rhône (13) ;
- de Yoann, fils d'Angèle et Xavier CHATELAIN, adhérents de la section des Bouches-du-Rhône (13).

*Nos félicitations aux heureux parents et grands-parents*

## Nécrologie



*C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition :*

- de la mère de Gérard MAZUIR, ancien secrétaire général du SNST-FO (75) ;
- de la mère de Jacques REGNIER, secrétaire départemental de la section du Pas-de-Calais (62) ;
- de la mère de Pascal DUMAS, permanent local de la section des Alpes-Maritimes (06) ;
- de la mère de Jean-Luc WILHELMY, ancien secrétaire départemental de la section du Rhône (69) ;
- de la mère de Richard CHENEVIER, membre du bureau de la section de Nouvelle Calédonie (162) ;
- de Simone CLOT, ancienne secrétaire départementale de la Drôme (26) ;
- de Joëlle MARTIN, adhérente de la section de Corse-du-Sud (02A) ;
- du fils de Marie-José TROTE, adhérente à l'ENFIP de Clermont-Ferrand (63) ;
- d'Alain GARNET, membre du bureau de la section du Calvados (14) ;
- d'Isabelle, épouse de Jean-Damien GARDET, adhérent de la section du Loir-et-Cher (41) ;
- du père de Joël LE POGAM, secrétaire Adjoint de la section du Morbihan (56) ;
- de Philippe GUICHETEAU, ancien militant du SNST-FO, père de Christian GUICHETEAU, président de l'AFCM (75) ;
- de Guy TOURNEAU, ancien secrétaire général adjoint de la FGF-FO (75) ;
- du père de Daniel JEUDY, membre du bureau de la section du Vaucluse (84) ;
- de Charles BONZI (13), Geneviève CROUZAT (64), René CLERMONTOIS (03), Jeanne TEISSEDE (92), Paul SUBREPOST (24), Lucette BARRAL (34), Marcelle LEBLOND (17), Lucien BIDOIS (974), Charles HUGENELL (57), Henriette VALER (25), René DUMAZEAU (33).

*A tous les parents et amis des disparus, nous adressons nos plus vives condoléances.*

■ **HÉRAULT** : Grau-d'Agde (34), proche du Cap-d'Agde, T2, 4 personnes - 50 m<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> étage d'une résidence située dans un quartier calme, à 200 m de la plage de sable fin et des commerces. Séjour avec convertible, TV, cuisine équipée, SE et wc séparés, mezzanine 20 m<sup>2</sup> (lit en 160). À partir de 250 € la semaine selon période. *Christine ROGER - Tél. : 06 87 56 49 36.*

■ **BRETAGNE** : dans les Côtes-d'Armor, à Plufur, 22310 Plesstin-lès-Grèves : deux locations meublées confortables au calme à 6 km de la mer, tout confort, comprenant chacune cuisine, séjour avec cheminée, salle de bains, wc séparé, 3 chambres (5 lits), chauffage électrique. Prix compétitif, location possible toute l'année et le week-end. *Yvonne PARIS, Rozar-Baron, 22310 Plufur. Tél. : 02 96 35 10 32 (heures repas et le soir).*

■ **HÉRAULT (34)** - Studio meublé 75m<sup>2</sup> Cap-d'Agde avec jardin arboré à 100 m de la plage et à 10 minutes à pied du centre commercial, endroit tranquille. Station balnéaire prisée. *Jeanne BARTHELEMY - 22 route de St-Dié - 88490 FRAPELLE - Tél. : 03 29 51 22 57.*

■ **VOSGES (88)** - Loue F2 - Tout confort à Plombières-les-Bains, pour cure thermale (Intestin : maladie de Crohn - Rhumatologie). Pour semaine de bien-être au centre Forme et Détente Calodaé ou tout simplement pour des vacances. *Bernadette VANÇON - Tél. : 03 29 66 03 51 le soir ou bernadette.vancon@ddgfp.finances.gouv.fr.*

■ **MARSEILLE** - Château-Gombert Technopôle, loue toute l'année, à la semaine, quinzaine ou au mois, au 1<sup>er</sup> étage dans

maison individuelle, appartement 80 m<sup>2</sup> meublé, tout confort, cuisine équipée, 2 chambres, salon, salle à manger, salle de bains, wc séparé. Jouissance terrasse et jardin au rez-de-chaussée. Très calme, tous commerces et station de métro de la Rose à 5 mn. Contacter : *Mireille CARLET au 04 91 06 56 02 ou 06 26 16 22 07 (prix compétitif)*

■ **INDRE (36)** : Chaleureux gîte situé dans le Berry à côté de Valençay pouvant accueillir jusqu'à 10 personnes (animaux admis). Coin cuisine-salon-salle à manger, cheminée, 5 chambres, salle de jeux. Location WE ou semaine de 320 à 450 euros, tarif variable en fonction du nombre de personne. Contacter : *Yvette BISSON au 06.81.96.96.00 - yvette.bisson@hotmail.fr*

### À VENDRE

■ **PORTIRAGNES PLAGES (34)** : Villa, 2 faces, dans résidence privée avec piscine, à 200 m de la plage par allée piétonnière. RDC 25m<sup>2</sup> : séjour-cuisine équipée (four-plaques vitro céramiques), emplacement prévu pour lave vaisselle - wc (+ petite buanderie - emplacement lave-linge). Mezzanine 14 m<sup>2</sup> : salle de bains (baignoire + lavabo) attenante à la chambre (lit 160 x 200) + grand placard portes coulissantes avec miroir. Ext. : jardin privé (carrelage)-terrasse couverte aménageable - Portillon.

■ Maison 2 pièces - surface : 39 m<sup>2</sup> - GES : C (de 11 à 20) Classe énergie : B (de 51 à 90) Prix : 140 000 €. Contacter : *Michel FROGER par mail : michelfroger66@free.fr*

**Vous pouvez adresser vos annonces de location directement au siège du Syndicat.**

L'insertion dans le Syndicaliste est gratuite à condition de donner son numéro de carte d'adhérent de l'année en cours.



# ÉLECTION TPE 2012

28 nov. au 12 déc.

# Votez FO



Pour tout savoir  
et tout comprendre :  
[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

ILLUSTRATION : STUDIO TRICOT

Pour la première fois, les salariés des **TPE** (Très Petites Entreprises) de l'artisanat, du commerce, des services, des professions libérales, de l'industrie ont leur élection syndicale.

Par correspondance ou par internet, votez FO, pour un syndicat proche de vous et compétent pour vos droits.

Il n'y a pas de Très Petite Election!

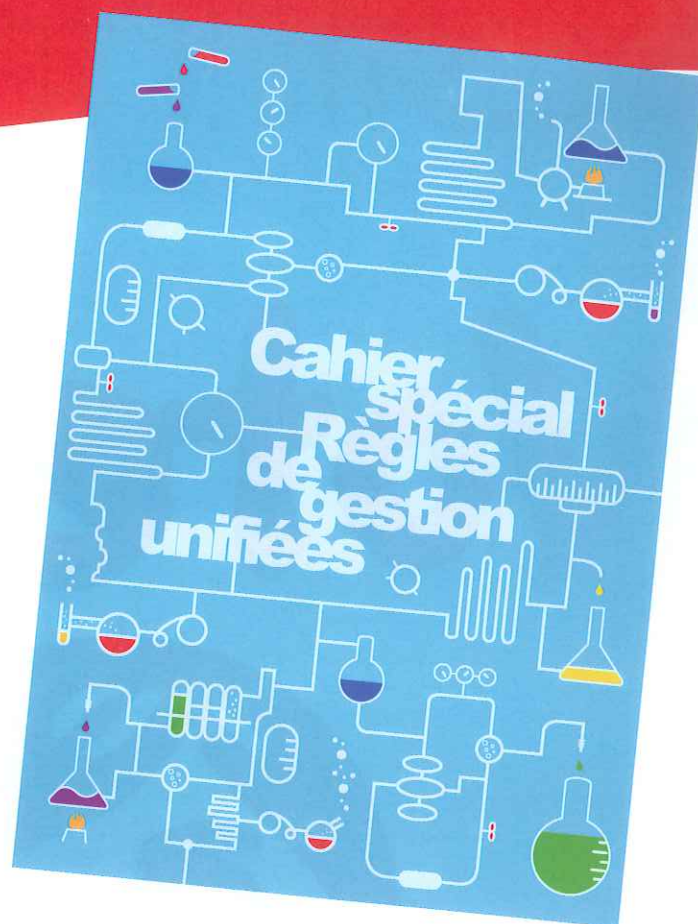
# FO



RETROUVEZ LES CAHIERS  
SPECIAUX DU SYNDICALISTE

**FO** *la force syndicale* **DGFIP**

**N°8** JUILLET 2011  
REGLES DE GESTIONS



**Cahier Spécial  
Prestations sociales**



**des Agents  
des Finances Publiques**

**N°11** AVRIL 2012  
PRESTATIONS SOCIALES



**N°12**  
JUILLET 2012  
CONGES,  
TEMPS DE TRAVAIL,...